



Mobilhome sur jardin voisin jouxtant ma propriété

Par **pat**, le **20/09/2010** à **09:34**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison sur un terrain d'environ 850m², entourée de mûrs, sur les 3/4 de la propriété, l'autre quart, planté de lauriers que j'ai laissé pousser très haut pour me protéger d'un mobil home, encore occupé aujourd'hui, et entreposé par les voisins, très près de mon grillage de séparation. Je voudrais faire couper cette haie démesurément haute, mais ne le peux pas à cause de ce vis à vis... ma question est la suivante : a-t-on le droit de mettre un mobil home dans son jardin au ras la propriété d'autrui... au quel cas, quels sont les actions à mener, ou les personnes à contacter pour constater ces nuisances, et faire en sorte que chacun respecte l'autre sans faire n'importe quoi? très cordialement

Par **mimi493**, le **20/09/2010** à **12:25**

Quelles sont ces nuisances ? Allez voir en mairie, c'est le maire qui donne les autorisations pour qu'on ait le droit de mettre un mobil-home sur un terrain